

MODALITÉS D'ACCÈS ET UTILISATION DU DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ DE MON ESPACE SANTÉ

14 mars 2024

Marie MINAULT, chargée de mission Ségur numérique
ARS Grand Est

Pierre LE QUINIO, pharmacien Omédit Grand Est



Objectifs de la présentation

Vous présenter comment accéder
au DMP et son intérêt pour votre
pratique

01 DMP et Mon
Espace santé

Présentation et rappel des
définitions

02 Enquête utilisation
du DMP

Résultats de l'enquête auprès
des pharmaciens hospitaliers
des MCO de la région

03 Accès et utilisation
du DMP

Accès et documents disponibles

04 Contenu du DMP
données chiffrées

Données nationales et
régionales

05 Messagerie
sécurisée

Comment accéder à une
messagerie sécurisée et à
l'annuaire santé

Les fonctionnalités de Mon Espace Santé

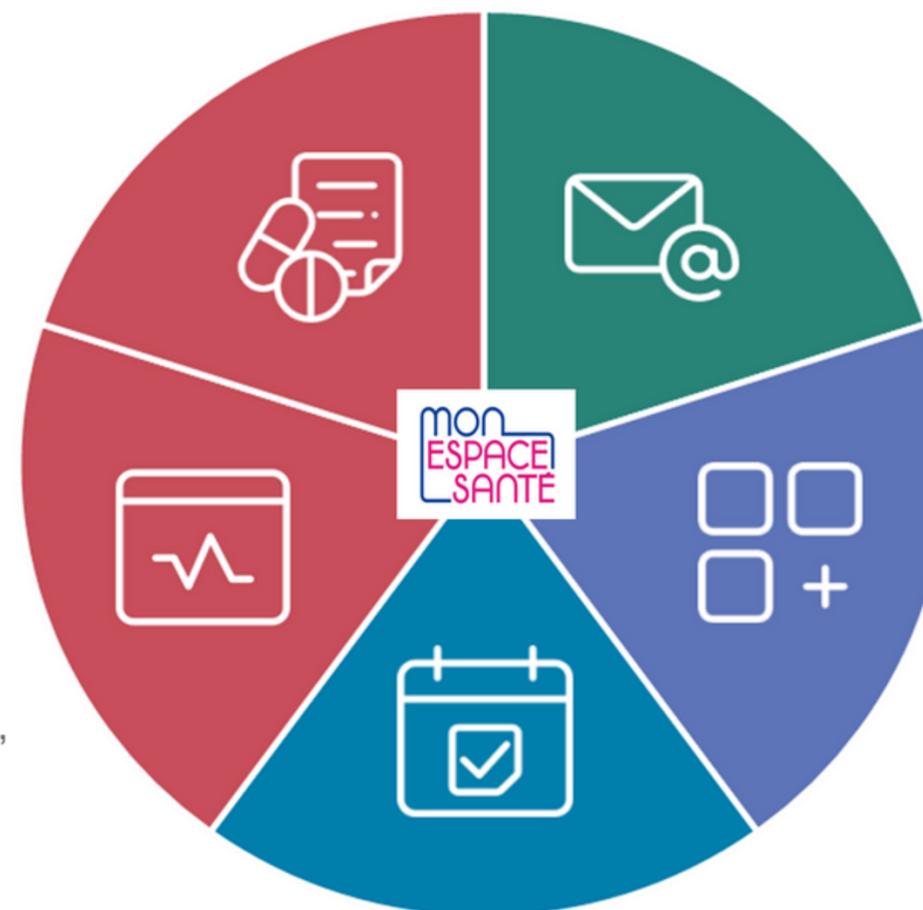
Dossier médical

Partie document

Consultation et alimentation des documents par le citoyen et ses PS (VSM, ordonnances, CR d'hospitalisation, résultats biologiques...).

Profil médical

Alimentation par l'utilisateur : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures, etc...



Un agenda

Prochainement

Dates des événements liées au parcours de soin du patient (rappel vaccination, rdv consultation...)

Messagerie sécurisée

Conversation cryptée avec certification de l'identité du PS qui envoie le message.

Catalogue de service

Accès à des applications de santé et de bien-être labellisées par l'Etat, émanant d'acteurs privés ou publics.

Synchronisation avec le dossier médical prochainement

Le citoyen a la main sur ses données de santé



**Bloquer un professionnel
de santé**



**Masquer tous ses
documents de santé**



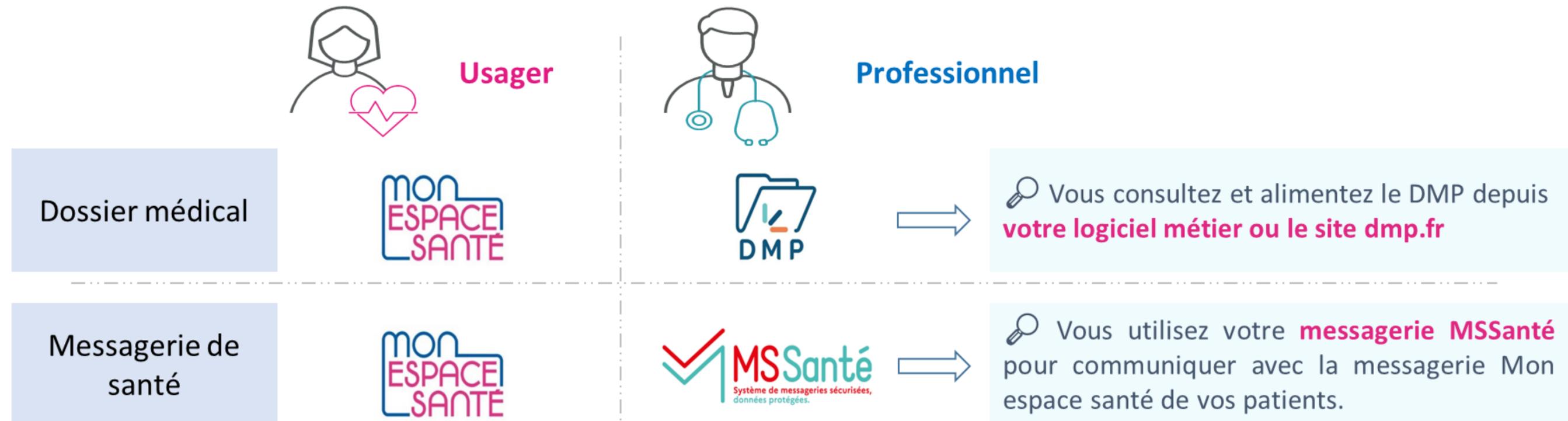
**Masquer un ou plusieurs
documents de santé**



**Clôturer Mon espace
santé**

Quel impact sur votre métier

Pas de nouveaux outils à prendre en main, car vous n'utilisez pas le service Mon espace santé mais vos outils actuels.



La mise à jour de vos logiciels vise à **automatiser le partage des documents vers Mon espace santé** et donc à réduire au maximum toute « action humaine supplémentaire »

Enquête auprès des pharmaciens hospitaliers des MCO de la région

58 réponses de 49 établissements différents

23%

SAVENT COMMENT
ACCÉDER AU DMP DES
PATIENTS

21%

UTILISENT UNE MSSANTE
POUR CONTACTER
D'AUTRES
PROFESSIONNELS DE
SANTE

5%

ACCEDENT AU
DMP VIA LEUR DPI

3%

UTILISENT LES
INFORMATIONS
PATIENTS DU
DMP DANS LEUR
PRATIQUE

10%

ONT DES
ECHANGES AVEC
LEURS CPTS SUR
CE SUJET

AUCUN PHARMACIEN N'UTILISE LA MS CITOYENNE POUR ECHANGER AVEC SES PATIENTS

Comment accéder au DMP de Mon Espace Sante

DIRECTEMENT VIA LE DOSSIER PATIENT INFORMATISÉ

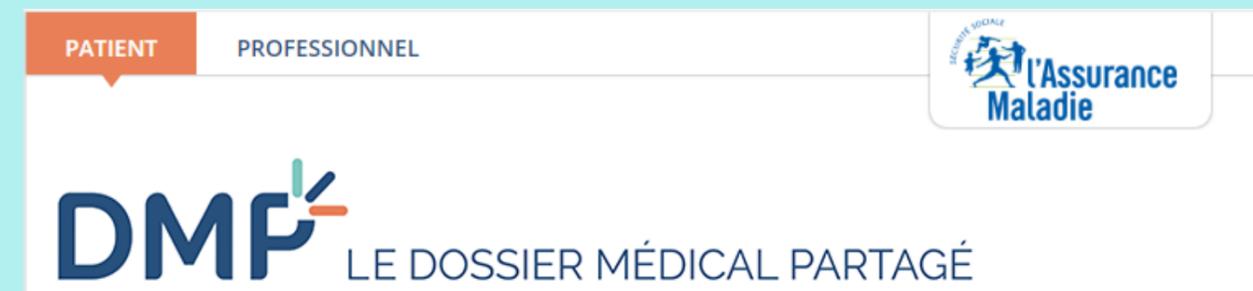
- Dans le cadre du Ségur du numérique en santé, c'est l'une des exigences imposées aux éditeurs : ils doivent faire évoluer leurs solutions en optimisant l'intégration de la « DMP-Compatibilité » et l'utilisation du service.
- La liste des logiciels DMP compatibles (homologués à l'usage du DMP) est disponible sur le site du Centre national des agréments (CNSA) :

	SOFTWAY MEDICAL	HOPITAL MANAGER
	DEDALUS FRANCE	DXCARE

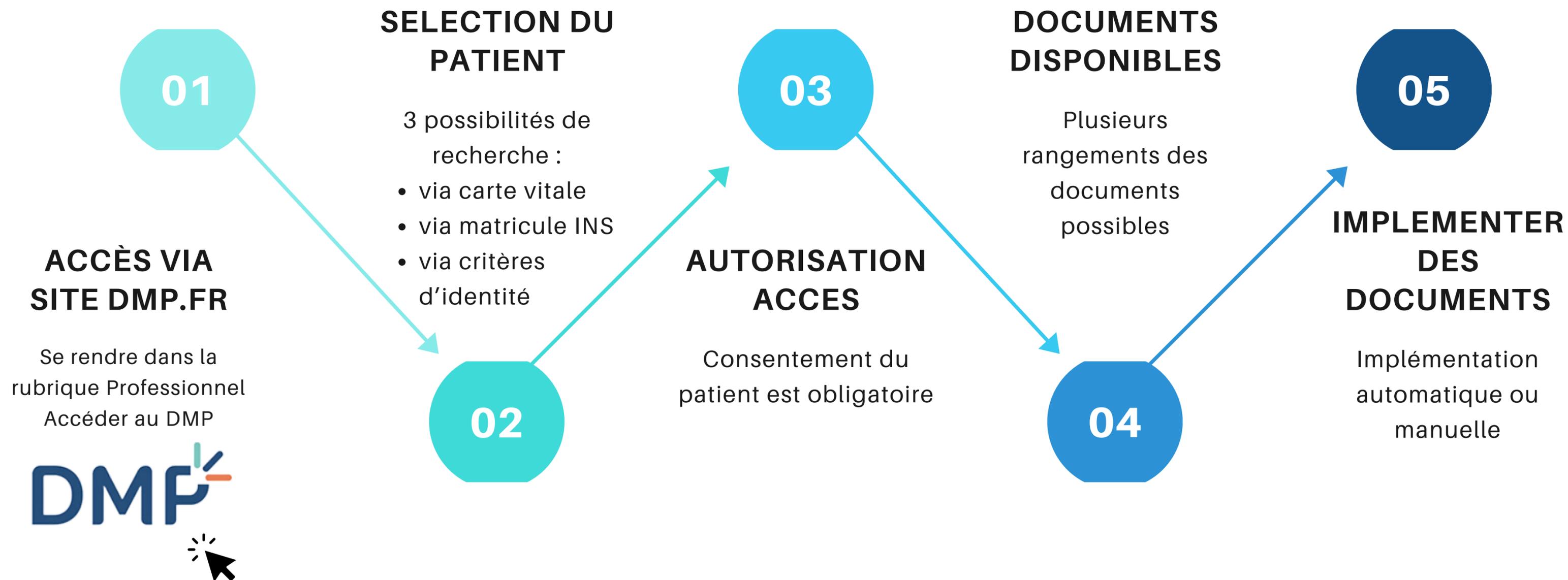
ACCÈS DIRECT VIA NAVIGATEUR

Vous pouvez consulter et alimenter les DMP de vos patients depuis ce site :

<https://www.dmp.fr/>



Accès et utilisation du DMP



Accès et utilisation du DMP



S'IDENTIFIER PAR CARTE CPS



OU

S'IDENTIFIER AVEC



Connectez-vous

Application e-CPS

Carte CPS



Si vous constatez un échec répété des connexions avec votre e-CPS, cela peut être dû à une mauvaise configuration de l'heure sur votre téléphone. Consultez [la FAQ e-CPS](#) pour résoudre ce problème.



Vous pouvez vous connecter à ce service en utilisant **l'application mobile e-CPS**.

Votre identifiant RPPS



Mémoriser mon identifiant sur ce poste

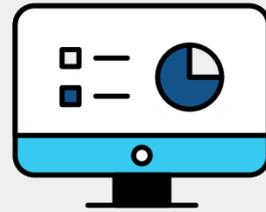
01

ACCÈS VIA SITE

Se rendre dans la rubrique Professionnel
Accéder au DMP



Connexion



BOITIER CPS

Insérer votre carte CPS dans le
boitier CPS pour accéder au
DMP



APPLICATION E-CPS

Utilisez l'application e-CPS
pour vous connecter sans
boitier CPS

Installer la e-CPS sur votre smartphone



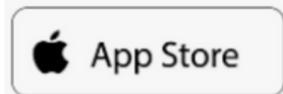
APPLICATION E-CPS

Utilisez l'application e-CPS
pour vous connecter sans
boitier CPS

01

INSTALLER APP

CGU à accepter



SAISIE IDENTIFIANTS

Renseigner votre
identifiant RPPS

02

IDENTIFICATION

Vérification que votre
adresse mail et/ou
votre num de tel sont
renseignés dans
l'annuaire santé

03

SAISIE D'UN CODE SÉCURISÉ

vous aurez accès
aux applis prosante
connect avec votre
smartphone



04

Pour plus d'informations,



Si nécessité de mettre à jour
ces informations
rendez vous sur le site de
[l'ordre des pharmaciens](#)



Accès et utilisation du DMP

02

SELECTION DU PATIENT

3 possibilités de
recherche :

- via carte vitale
- via matricule INS
- via critères
d'identité

DMP LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

MES PATIENTS PARAMÉTRAGES

Accès par la carte Vitale

➤ Lire la carte Vitale

Accès par matricule INS

Identifiant

Rechercher

Accès par critères d'identité

Aucun patient ne vous a autorisé à accéder à son DMP.
Si vous n'avez ni la carte Vitale, ni le matricule INS du patient, vous avez la possibilité de le rechercher à partir de critères d'identité (nom, prénom...) en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Rechercher un patient

Accès et utilisation du DMP

02

SELECTION DU PATIENT

3 possibilités de
recherche :

- via carte vitale
- via matricule INS
- **via critères
d'identité**

Rechercher un patient



Cet accès permet de retrouver le DMP d'un patient sans sa carte Vitale, par exemple en cas d'urgence.
Pour cela vous devez renseigner au minimum les critères de recherche « Nom (d'usage ou de naissance) », « Prénom » et « Sexe ».
Attention, vérifiez bien l'identité du patient avant d'accéder à son dossier.

Nom (d'usage ou de naissance) *	Prénom *	Sexe *	Date ou année de naissance (JJ/MM/AAAA ou AAAA)	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ou entre <input type="text"/>	et <input type="text"/>
Age	Département de naissance			
<input type="text"/> ou entre <input type="text"/> et <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
<input type="button" value="Rechercher"/>	<input type="button" value="Effacer les critères"/>	<input type="button" value="Retour"/>		

Accéder à un DMP pour la première fois ou depuis plus de six mois depuis la dernière connexion

03

AUTORISATION ACCES

Consentement du
patient est obligatoire

Patients correspondant aux critères (1/1)

<u>Pertinence</u>	<u>Nom de naissance</u>	<u>Prénom</u>	<u>Nom d'usage</u>	<u>Né(e) le</u>	<u>Age</u>	<u>INS-C</u>
75%	LE QUINIO	PIERRE	LE QUINIO			

* Champs obligatoires

Autorisation d'accès

Vous n'êtes actuellement pas autorisé à accéder au DMP de M. LE QUINIO PIERRE

- Le patient (ou son représentant légal), préalablement informé, consent au fait que j'accède à son DMP.
- J'accède en urgence au DMP.

Accéder au DMP

Annuler

Accès et utilisation du DMP

03

AUTORISATION ACCES

Consentement du
patient est obligatoire

Consultation du DMP par les professionnels de santé

- ❑ Juridiquement, l'autorisation à la consultation des documents d'un patient est différente pour les professionnels membres de son équipe de soin et pour les autres professionnels de santé (article R.1111-4).
 - ❑ Quand un professionnel est **membre de l'équipe de soin**, le consentement du patient est dit présumé, le professionnel peut accéder au dossier médical partagé de son patient.
 - ❑ Un professionnel qui n'est **pas membre de l'équipe de soins** doit recueillir le consentement explicite du patient pour chaque consultation du dossier médical partagé.
- ❑ Le professionnel ne pourra consulter que les documents auxquels il a accès selon la matrice d'habilitation.
- ❑ Techniquement, chaque professionnel de santé, dûment identifié (dans son logiciel DMP-compatible ou via dmp.fr) doit **déclarer (modalités techniques à la main de l'éditeur) avoir obtenu le consentement du patient** avant de consulter le contenu de son DMP.
⚠ Le consentement peut être écrit ou oral.



Pour plus d'informations,

Accès et utilisation du DMP

The screenshot shows the DMP interface with the following elements:

- Header:** DMP LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ
- Navigation:** MES PATIENTS | PARAMÉTRAGES | DMP DE M. LE QUINIO PIERRE
- Menu:** Récapitulatif | Documents | Carnet de vaccination | Informations Patient | Gestion DMP | Historique des accès
- Breadcrumbs:** Mes Patients > DMP de M. LE QUINIO PIERRE > Récapitulatif
- Section:** Documents médicaux
- Left Column:**
 - Tous les documents (11)
 - Liste des documents
 - Parcours de soins
 - Accès rapide
 - Aucun document de synthèse
 - 0 document(s) non visible(s) par le patient
 - Ajouter un document
- Right Column:** 5 derniers documents ajoutés (0 nouveau(x))
 - Hi
aji
 - Cf
aji
 - Dc
aji
 - Dc
aji
 - Nc
ajouté le 05/08/2022 par Assurance Maladie - Assurance Maladie

04

DOCUMENTS DISPONIBLES

Plusieurs
rangements des
documents
possibles

TUTORIEL
UTILISATION
DMP



Accès et utilisation du DMP



De 2005 à 2024

04

DOCUMENTS DISPONIBLES

Plusieurs rangements des documents possibles

	2005	2006	2007	2021	2022	2023	2024
▶ Synthèses							
▶ Traitements et soins							
▶ Comptes-rendus							
▶ Imagerie médicale (1)						1	
▶ Biologie							
▶ Prévention							
▶ Certificats, déclarations (6)				4	1	1	
▶ Données de remboursement (1)						1	
▶ Autres documents déposés par le patient							
▶ Documents administratifs et de gestion (3)					1	2	

Exemples de documents disponibles

SYNTHESE

- Synthèse déposée par le patient
- Profil médical Mon espace santé
- Synthèse
- Synthèse d'épisode de soins
- Synthèse du dossier médical
- Bilan de santé et de prévention de l'enfant
- Synthèse psychiatrique
- Bilan psychologique
- Note de transfert (dont lettre de liaison à l'entrée en établissement de soins)
- Bilan médicamenteux (Officine)
- Formulaire de conciliation médicamenteuse (Hôpital)
- Dossier de liaison d'urgence
- Grille d'évaluation médico-social
- Schéma dentaire

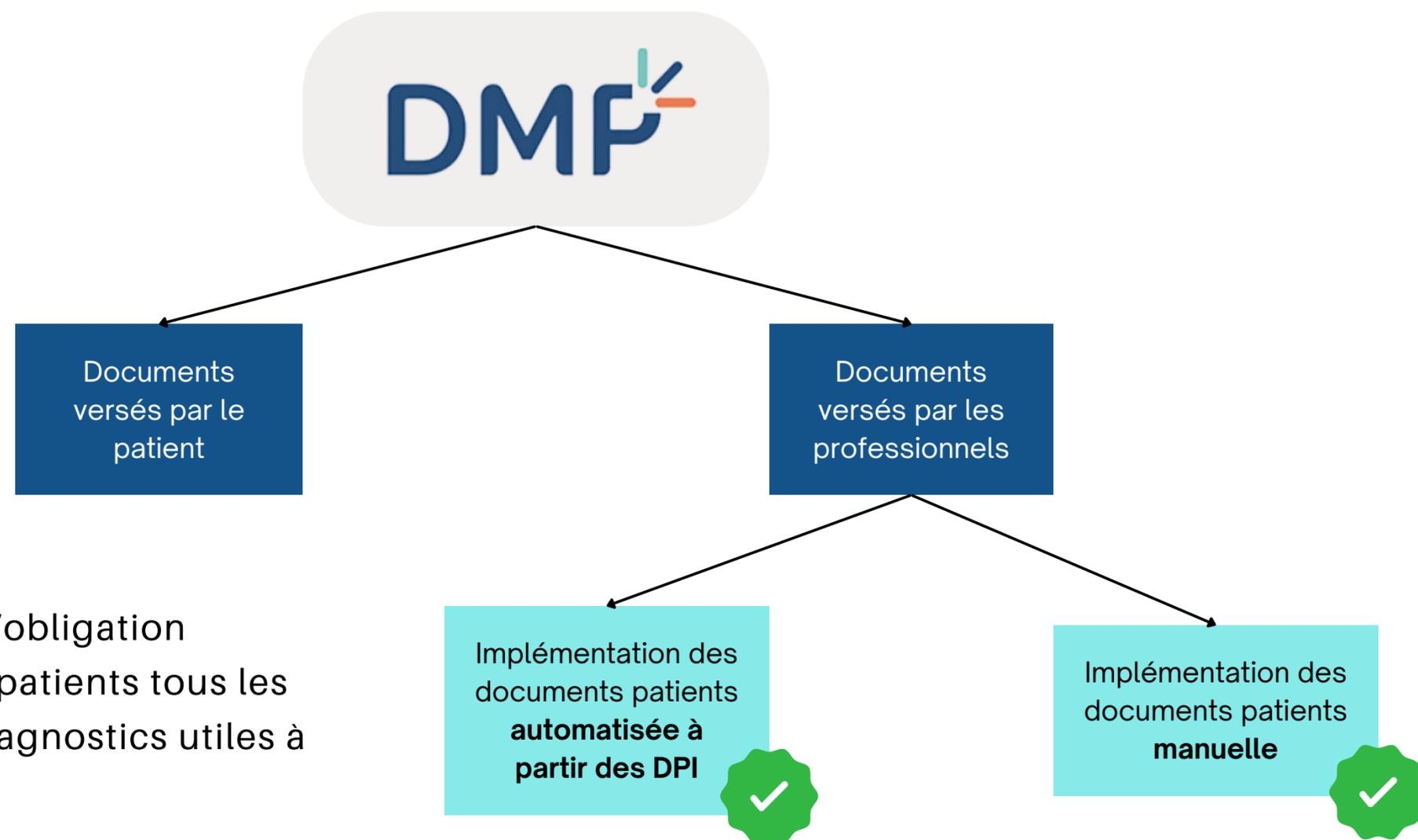
TRAITEMENTS ET SOINS

- Traitement ou document de soins déposés par le patient
- CR d'administration de médicaments
- CR ou fiche de suivi de soins par auxiliaire médical
- Dispensation médicamenteuse
- Dispensation (autre)
- Plan personnalisé de soins
- Projet personnalisé d'accompagnement
- Planification thérapeutique
- Prescription de produits de santé
- Prescription de soins
- Renouvellement ordonnance par pharmacien correspondant
- Intervention pharmaceutique
- Prescription d'actes d'orthophonie
- Protocole de soins ALD
- ...

COMPTES RENDUS

- CR de consultation pharmaceutique
- CR d'entretien pharmaceutique
- CR de réunion de concertation pluridisciplinaire
- CR hospitalier (séjour)
- Lettre de liaison d'entrée en structure sociale ou médico-sociale
- Lettre de liaison à la sortie d'une structure sociale ou médico-sociale
- Lettre de liaison à la sortie d'un établissement de soins
- CR déposé par le patient
- CR d'admission
- CR de bilan d'évaluation de la perte d'autonomie
- CR de bilan fonctionnel (par auxiliaire médical)
- CR de consultation pré-anesthésique
- CR de passage aux urgences
- ...

Organisation des documents



05

IMPLEMENTER DES DOCUMENTS

Implémentation
automatique ou
manuelle

Les acteurs de santé sont dans l'obligation d'envoyer dans le DMP de leurs patients tous les documents thérapeutiques et diagnostics utiles à leur santé.

Quelques exemples :

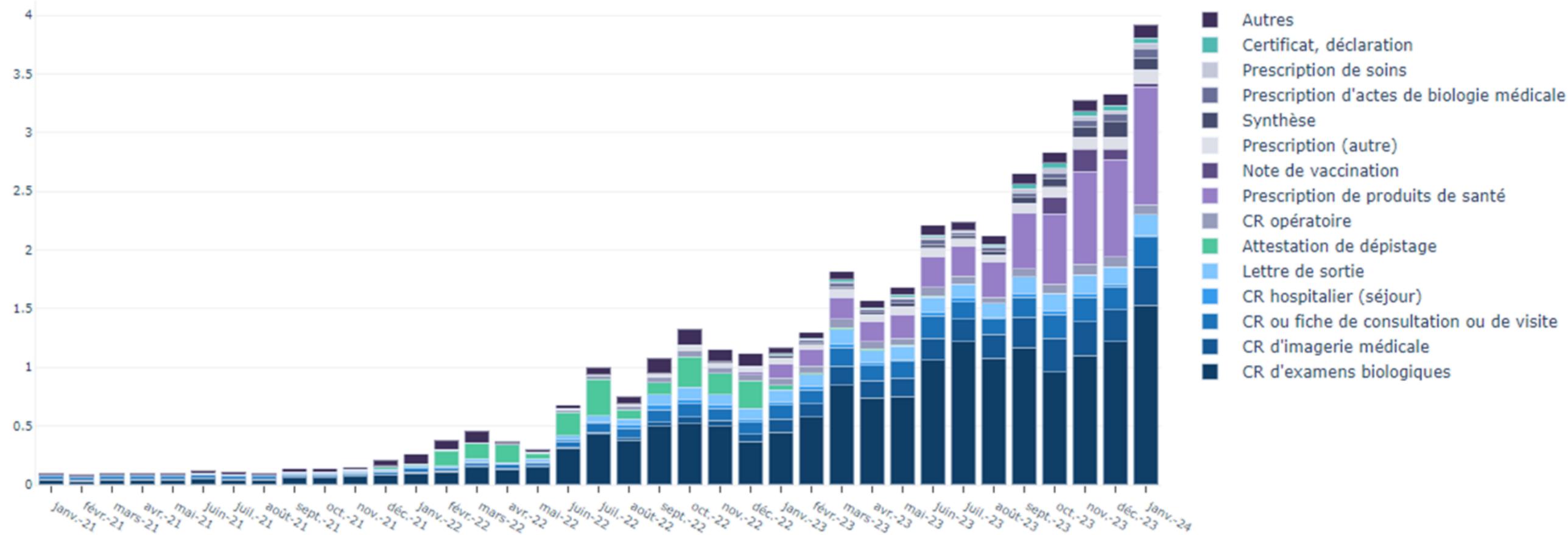
- La prescription de produits de santé
- Lettre de liaison de sortie d'hospitalisation
- Les documents de sortie d'hospitalisation (résumé)...

Arrêté du 26 avril 2022 fixant la liste des documents soumis à l'obligation prévue à l'article L. 1111-15 du CSP



Mon espace santé données nationales

Nombre de documents mis a disposition dans Mon espace sante par ...



Source : historique des envois mensuels au DMP entre janvier 2021 et janvier 2024 (Cnam) / Méthode : envois mensuels annualisés (multipliés par 12) et ramenés à la population Française.



Pour plus d'informations, _

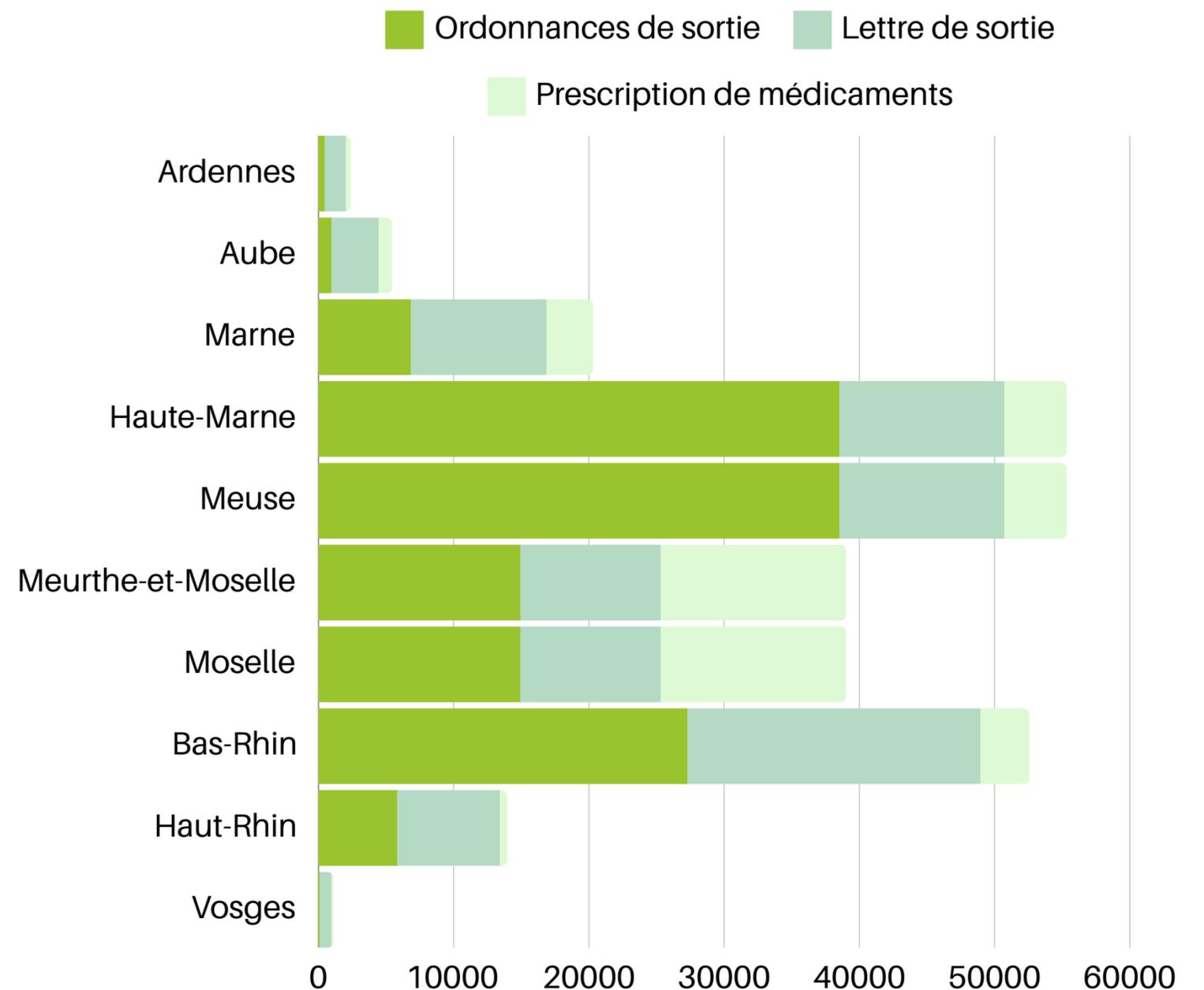
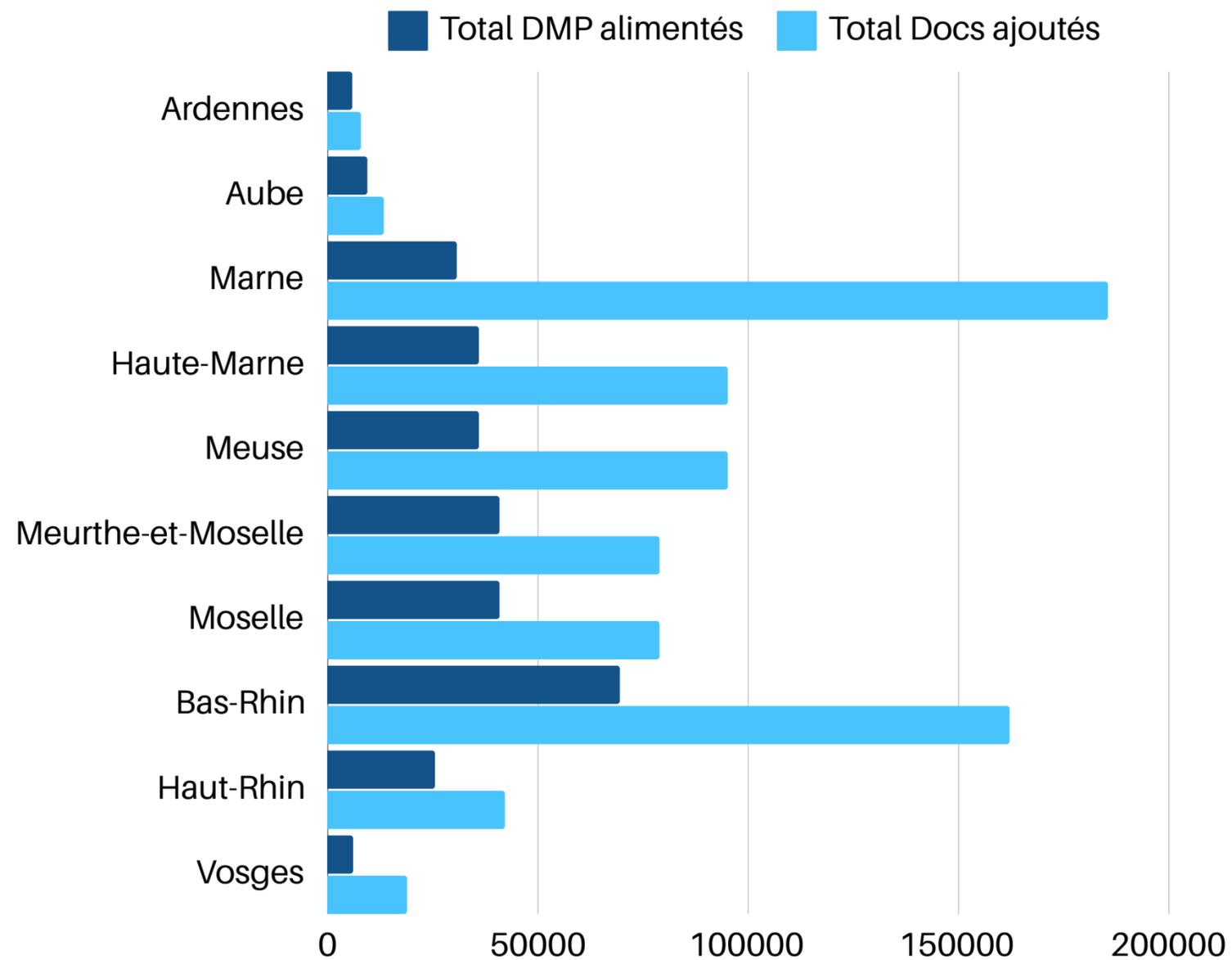
Mon espace santé données nationales



↓
officine
1%

Mon espace santé données régionales

Janvier 2024

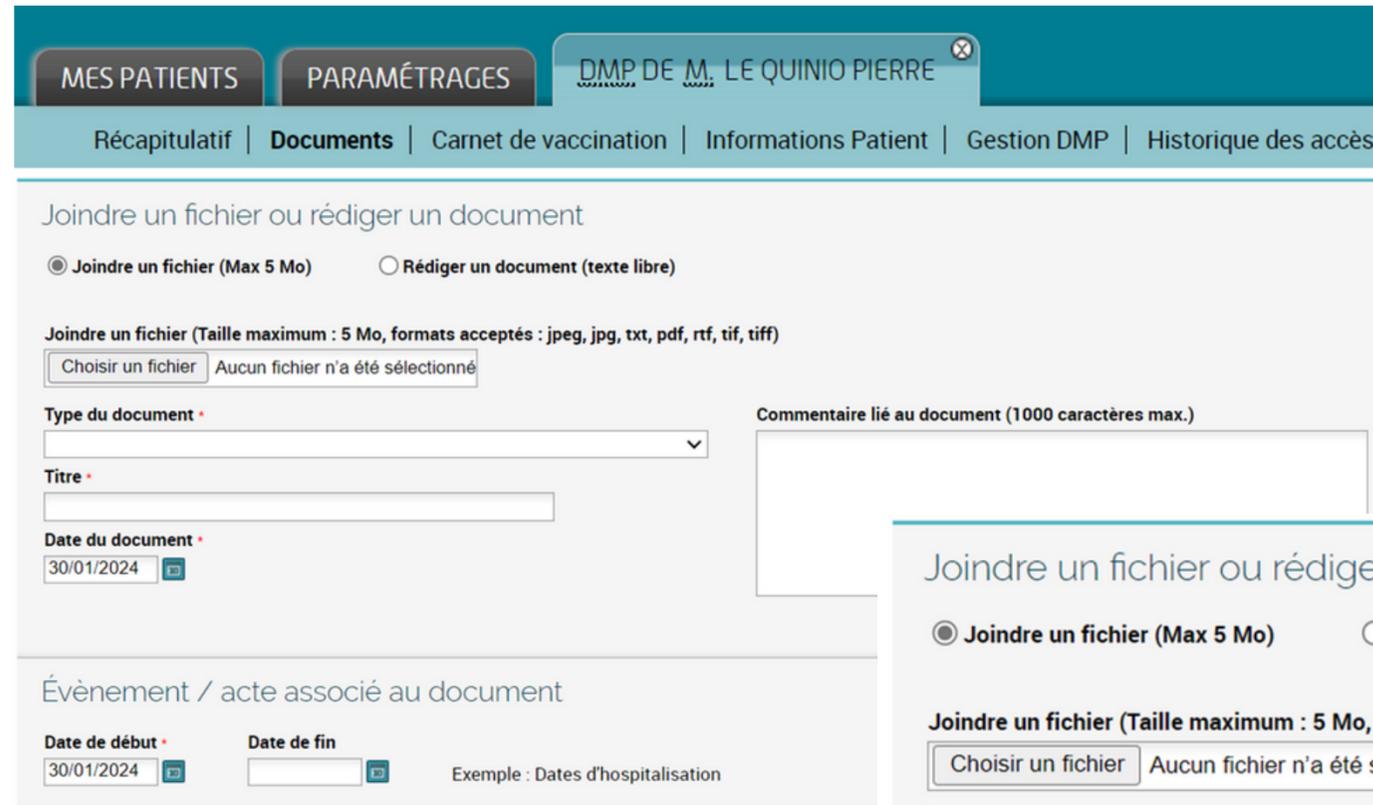


Implémentation manuelle

05

IMPLEMENTER DES DOCUMENTS

Implémentation automatique ou manuelle



MES PATIENTS | PARAMÉTRAGES | DMP DE M. LE QUINIO PIERRE

Récapitulatif | Documents | Carnet de vaccination | Informations Patient | Gestion DMP | Historique des accès

Joindre un fichier ou rédiger un document

Joindre un fichier (Max 5 Mo) Rédiger un document (texte libre)

Joindre un fichier (Taille maximum : 5 Mo, formats acceptés : jpeg, jpg, txt, pdf, rtf, tif, tiff)

Choisir un fichier | Aucun fichier n'a été sélectionné

Type du document *

Titre *

Date du document *

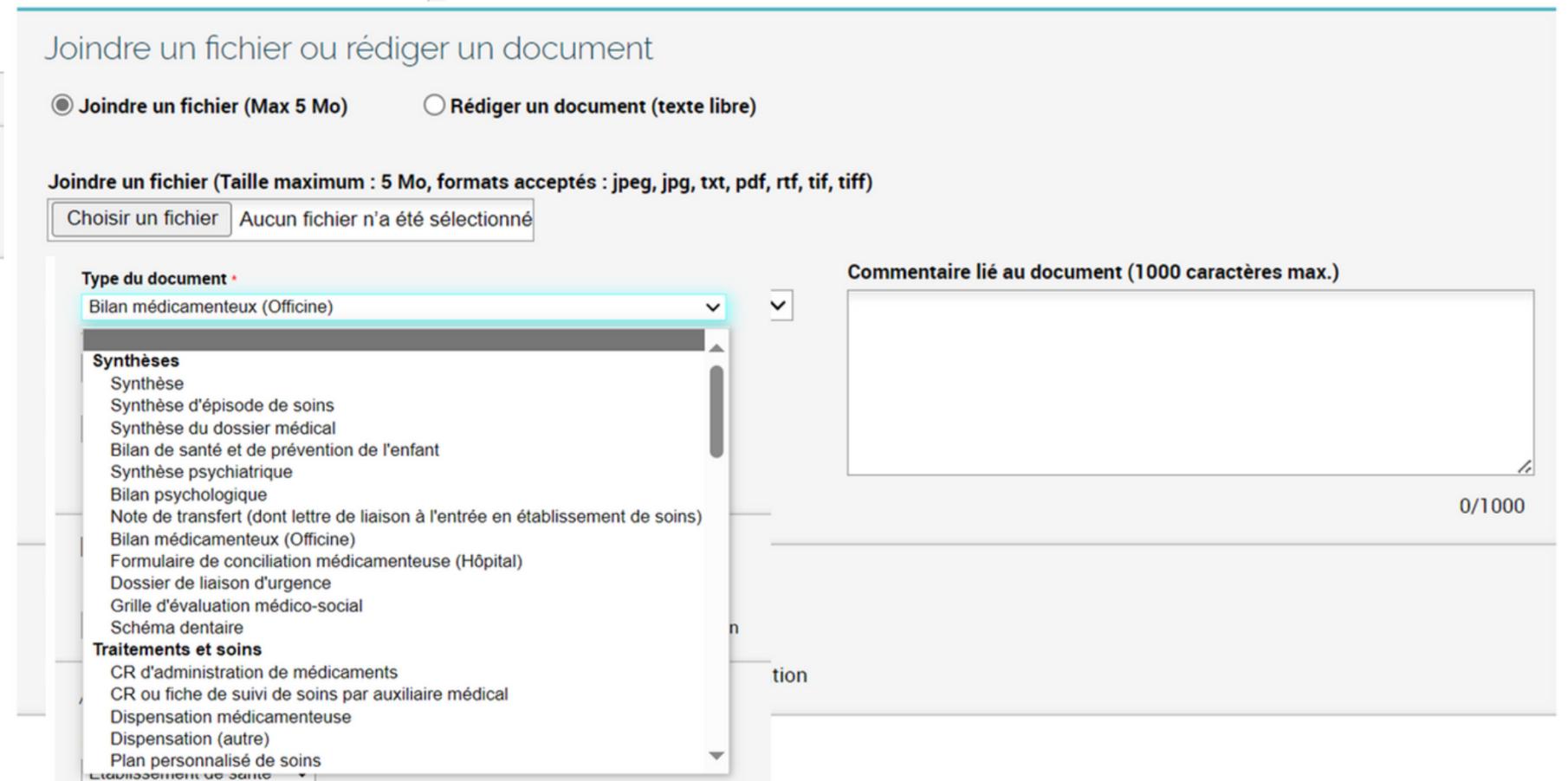
30/01/2024

Commentaire lié au document (1000 caractères max.)

Évènement / acte associé au document

Date de début * | Date de fin * | Exemple : Dates d'hospitalisation

Les professionnels de santé doivent informer le patient de l'alimentation de son DMP. Cette information peut être fournie à travers un livret d'information à l'admission par exemple



Joindre un fichier ou rédiger un document

Joindre un fichier (Max 5 Mo) Rédiger un document (texte libre)

Joindre un fichier (Taille maximum : 5 Mo, formats acceptés : jpeg, jpg, txt, pdf, rtf, tif, tiff)

Choisir un fichier | Aucun fichier n'a été sélectionné

Type du document *

Bilan médicamenteux (Officine)

Synthèses

- Synthèse
- Synthèse d'épisode de soins
- Synthèse du dossier médical
- Bilan de santé et de prévention de l'enfant
- Synthèse psychiatrique
- Bilan psychologique
- Note de transfert (dont lettre de liaison à l'entrée en établissement de soins)
- Bilan médicamenteux (Officine)
- Formulaire de conciliation médicamenteuse (Hôpital)
- Dossier de liaison d'urgence
- Grille d'évaluation médico-social
- Schéma dentaire

Traitements et soins

- CR d'administration de médicaments
- CR ou fiche de suivi de soins par auxiliaire médical
- Dispensation médicamenteuse
- Dispensation (autre)
- Plan personnalisé de soins

Commentaire lié au document (1000 caractères max.)

0/1000

Implémentation manuelle

05

IMPLEMENTER DES DOCUMENTS

Implémentation
automatique ou
manuelle

Auteur du document

Cadre d'exercice

Etablissement de santé ▾

Situation d'exercice

Confidentialité du document

- Document visible par toute personne autorisée à accéder aux documents du dossier de votre patient
- Document non visible par le patient : vous souhaitez que ce document ne soit pas visible par le patient car il nécessite une information préalable par un professionnel
- Document masqué aux professionnels 👁️ : votre patient souhaite que ce document soit visible uniquement par son auteur et par le médecin traitant DMP
- Document invisible aux représentants légaux 👤 : en accord avec votre patient mineur, vous souhaitez rendre invisible un document au représentant légal pour préserver le secret de ces informations

Ajouter

Annuler

Historique des accès

[vous n'êtes](#)

Toutes les actions (2)

Vos actions (2)

Imprimer

Seules les traces les plus récentes sont affichées dans cet écran.

Date	Auteur de l'action	Action réalisée
30/01/2024 12:27:19	PIERRE LE QUINIO (Ph...	a ouvert le DMP avec un navigateur web
30/01/2024 12:27:18	PIERRE LE QUINIO (Ph...	s'est déclaré autorisé à accéder au DMP

Toutes les actions (3)

Vos actions (3)

Imprimer

Seules les traces les plus récentes sont affichées dans cet écran.

Date	Auteur de l'action	Action réalisée
30/01/2024 12:34:25	PIERRE LE QUINIO (Ph...	a consulté l'historique des accès
30/01/2024 12:27:19	PIERRE LE QUINIO (Ph...	a ouvert le DMP avec un navigateur web
30/01/2024 12:27:18	PIERRE LE QUINIO (Ph...	s'est déclaré autorisé à accéder au DMP

Historique des accès



Historique des accès

Le patient est informé par
mail de la consultation de
son espace santé



Bonjour Pierre,

Un professionnel de santé a consulté pour la
première fois votre profil Mon espace santé le
30/01/2024.

Pour en savoir plus sur ce professionnel de santé et les informations
consultées, connectez-vous dès à présent à votre espace et rendez-
vous dans la rubrique "Historique et données" située dans les
paramètres de votre compte.

 **JE ME CONNECTE**

Vous avez la main sur votre santé.
Votre conseiller Mon espace santé.

Nous contacter

Toutes les informations essentielles
et nos coordonnées sont sur :

www.monespacesante.fr/questions-frequentes

Messagerie sécurisée

MESSAGERIE SECURISEE DE VOTRE ETABLISSEMENT

Renseignez vous auprès de
votre DSI/DSN



Accès annuaire santé

mailiz 

La messagerie sécurisée
proposée par les Ordres de santé

Si votre établissement n'est pas
équipé, possibilité d'utiliser MAILIZ
la MSSANTE proposée par
l'Agence du Numérique en Santé



Accès annuaire santé

L'Annuaire Santé recense les professionnels de santé enregistrés dans les répertoires nationaux RPPS et Adeli et leurs situations d'exercice. Ces données proviennent des autorités chargées de leur enregistrement (ordres professionnels et ARS pour les civils, service de santé des armées pour les militaires).

Contactez un patient via la MS citoyenne de Mon Espace Santé

RECHERCHE INS PATIENT

Recherchez le matricule INS de votre patient :
dans la rubrique information patient du DMP
ou via votre DPI

01

UTILISEZ VOTRE MSSANTE

Connectez vous à la MSSANTE utilisée par votre établissement ou via MAILIZ



02

Saisissez en destinataire du mail :
le Matricule INS de votre patient suivi de
@patient.mssante.fr

ex : 191070000002271@patient.mssante.fr

le patient recevra votre mail dans son espace
messagerie de Mon Espace Santé

03

IDENTIFICATION



Questions / réponses

LES DONNÉES DE REMBOURSEMENT SONT ELLES DISPONIBLES SUR LE DMP DES PATIENTS ?

La Cnam a développé un module, isolé du SNIIRAM, pour l'alimentation du DMP en données de remboursements.

Les professionnels de santé (PS) autorisés peuvent consulter les documents Historique de remboursement (CNAM-HR), sur la période des 24 derniers mois

 [Pour plus d'informations,](#)

EST CE QUE LES IDE PEUVENT ACCÉDER AU DMP SANS LA CARTE VITALE DES PATIENTS ?

Oui, elles pourront retrouver le patient via l'INS ou via la recherche des traits d'identité

EST-CE QUE LES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE, LES INTERNES PEUVENT ACCÉDER AU DMP DES PATIENTS ?

Pour les PPH : via le RPPS+ (pour les professions non ordinales). Les PPH pourront être renseignés par l'employeur sur RPPS+ et ainsi accéder via e-CPS. Ils seront soumis à la grille d'habilitation du DMP avec une possibilité d'accès plus limité que les pharmaciens. Les internes ont un accès via leur Carte de Personnel en Formation (CPF), éditée par ANS.